



projet Sous-Régional de Lutte
contre le Travail et le Trafic des

Enfants Domestiques

Anti-Slavery International
April 2003



Projet Sous-Régional
de Lutte contre le Travail et
le Trafic des Enfants Domestiques

Anti-Slavery International
Mars 2003

Anti-Slavery International voudrait remercier les suivantes organisations pour leur contribution financière.



Community Fund International Grants Programme

UK Department for International Development

The John Ellerman Foundation

The Rufford Foundation

tables des matières

Préambule	1
Liste et coordonnées des partenaires de projet	2
Carte de l’Afrique de l’Ouest	3
Introduction	5
Chapitre 1: La mise en place du Projet Sous-Régional de Recherche	7
I Les objectifs du projet	7
II Les résultats attendus du projet	7
III Les partenaires	7
IV Gestion matérielle, financière et technique	8
Chapitre 2: Exécution de projet	11
I Etudes complémentaires	11
II Normes acceptables pour le traitement des enfants travailleurs domestiques	12
III Renforcement des capacités des ONG partenaires	13
IV Mise en place de réseaux national et sous-régional d’ONG	16
V Limites du projet	16
Chapitre 3: La consultation sous-régionale des ONG et des représentants de Gouvernements	17
I La catégorisation des enfants	17
II Participation des enfants et des différents partenaires	18
III La législation	20
IV Les actions à entreprendre	21
V Recommandations pour l’après projet	23
Conclusion: Les impacts du projet sur les ONG	25
Annexe 1: Détail des résultats de campagne menée par pays	27
Annexe 2: Liste des participants à l’atelier sous-régional du 9 au 11 décembre 2002 à Lomé, Togo	35

Preambule

Un constat général révèle aujourd'hui que le personnel domestique dans les ménages est essentiellement constitué d'enfants (filles et garçons) de moins de 18 ans. Ces enfants travailleurs sont majoritairement des filles en âge scolaire pour lesquelles le travail domestique demeure l'emploi le plus courant qu'il soit ou non rémunéré.

La situation des enfants travailleurs domestiques présente des ambiguïtés. Elle se confond souvent avec les systèmes traditionnels d'initiation à la vie et au travail. Les enfants confiés à des familles sont des aides familiales qui reçoivent une éducation en exerçant tous travaux qui les préparent à leur vie future. Ceux qui se trouvent dans des situations d'une scolarisation ou d'un apprentissage quelconque à court ou long terme, offrent en échange de leur hébergement des services pour l'entretien des familles d'accueil. La troisième catégorie d'enfants est celle qui constitue le personnel de maison et qui s'occupe de travaux domestiques de toutes sortes.

Les prestations de service de tous ces enfants de maison prennent une forme de servitude. Ils sont souvent victimes d'abus divers (châtiment corporel, mauvais traitement, exploitation économique et sexuelle). Les filles sont les plus vulnérables. L'objectif primordial de leur placement n'est pas respecté et leur avenir est compromis. Ces enfants sont ainsi des travailleurs invisibles. Le traitement et l'asservissement que subissent les enfants travailleurs domestiques s'apparentent à une pratique de l'esclavage. Leur contribution est bien appréciable tant sur le plan social qu'économique mais au détriment du respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

L'initiation de l'enfant au travail comme pratique du système traditionnel d'éducation s'est pervertie en une transaction commerciale soutenue par un trafic des enfants des villages vers les villes et entre pays de la sous-région Afrique Centrale /Afrique de l'ouest. Les campagnes de sensibilisation du public aux aspects négatifs de l'emploi des enfants ont permis de découvrir l'ampleur du marché du travail pourvu de main-d'œuvre enfantine. Le phénomène persiste malgré la prise de conscience des gouvernements et leur engagement à instituer des dispositions législatives et répressives. Leur effort est louable mais les législations en place méritent d'être adaptées aux différentes situations des enfants en déplacement (visites aux parents, déplacement illégal et trafic) et consolidées avec des indications claires pour incriminer le trafic des enfants et condamner les trafiquants.

La participation des enfants à des rencontres est indispensable à la recherche de solutions à leur situation d'emploi précoce, de privation d'éducation, de non-respect de leur dignité et de violation de leurs droits fondamentaux de manière générale. La mise en place d'un mécanisme de consultations avec les parents, les employeurs, les associations, les syndicats pour une prise en compte des employés domestiques constitués d'enfants en âge pré-scolaire et scolaire.

La collaboration entre gouvernements, institutions bilatérales, internationales et organisations non gouvernementales nationales et internationales se traduit par le développement des actions d'éducation et de réhabilitation des enfants a permis un traitement du phénomène du trafic des enfants de façon globale au niveau national, sous-régional et international quand bien même une évaluation des interventions est nécessaire pour identifier les responsabilités pour une meilleure coordination en faveur des enfants victimes et de leurs familles.

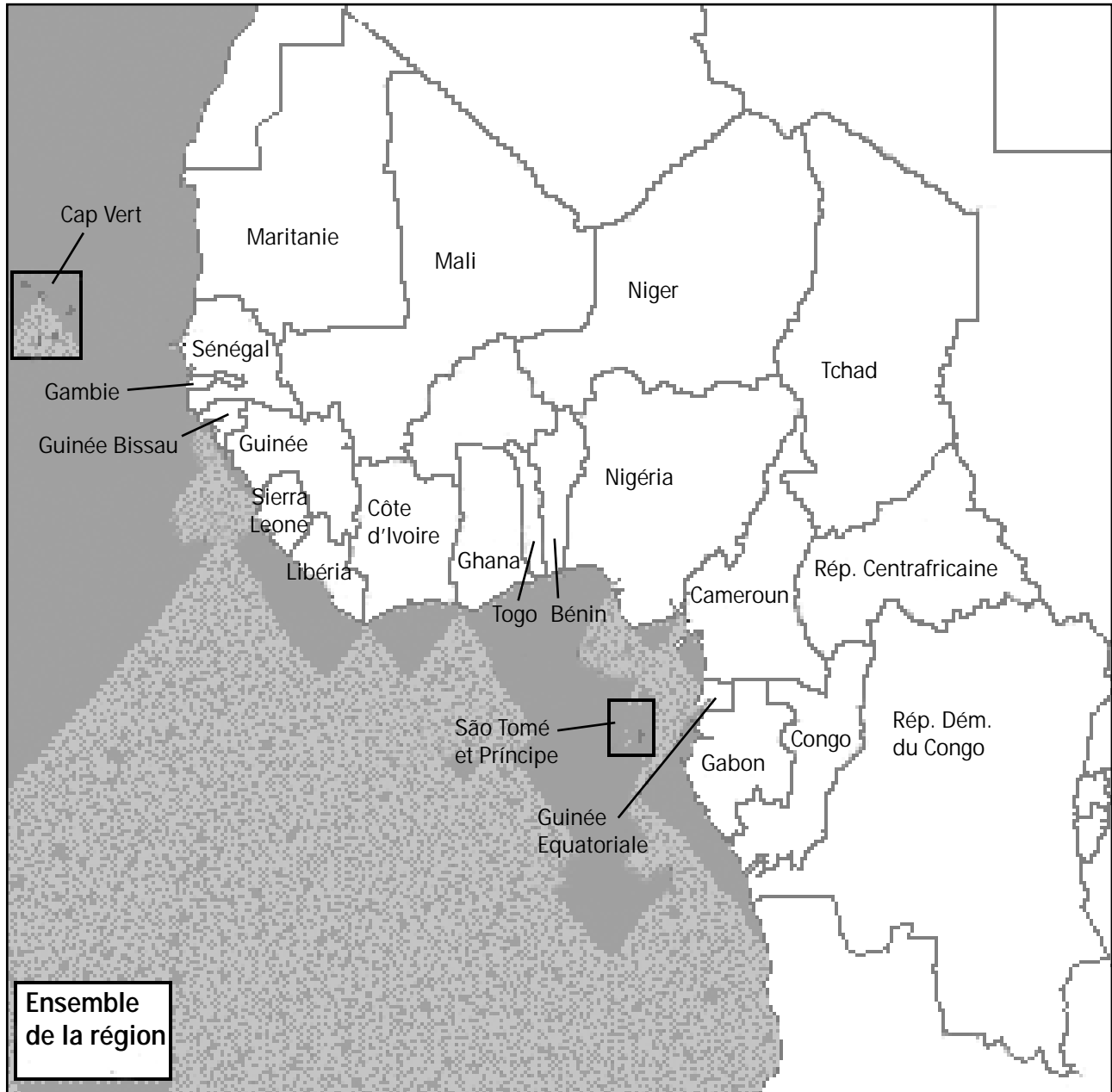
La promotion et la protection des droits des enfants travailleurs en général et de ceux des enfants employés domestiques impliquent non seulement une collaboration institutionnelle mais une continuité dans les actions pour une revue permanente de la situation, un suivi des enfants qui ont bénéficié d'une éducation ou d'une formation pour leur intégration dans leur famille, communauté ou société.

Le projet sous-régional a amorcé une démarche en initiant des études complémentaires, établi des réseaux d'ONG en y associant des représentants d'institutions internationales pour une application et promotion des conventions relatives aux droits et au bien-être des enfants et aux pires formes de travail des enfants. La formation des partenaires et des ONG engagées dans la protection des droits de l'enfant était un aspect important du projet pour renforcer leurs capacités d'intervention pour le traitement de la problématique travail des enfants personnel domestique et le trafic des enfants pour autres emplois.

Liste et coordonnées des partenaires du projet

- Bénin:** Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM)
Adresse: 08 BP 0049 Cotonou, Bénin
Tél: (229) 30 52 37
Email: esam@firstnet.bj
- Burkina Faso:** Groupe de Recherche-Action pour un Développement Endogène de la Femme Rurale du Burkina Faso (GRADE - FRB)
Adresse: 01 BP 3656 Ouaga 01
Tél: (226) 43 51 33
Email: gradefrb@yahoo.fr
- Gabon:** Collectif des ONG Contre le Trafic des Enfants (COCTE)
Adresse: BP 28 63 Libreville, Gabon
Tel: (241) 32 06 28 / (241) 03 99 87
Fax: (241) 76 30 37
Email: chrisesson33@hotmail.com
- Ghana:** Social Network for Development (SONED)
Adresse: PO Box 14 840 Accra, Ghana
Tel: (233) 24 62 47 22
- Niger:** Association de Lutte contre le Travail des Enfants au Niger (ALTEN)
Adresse: BP 12 979 Niamey, Niger
Tél: (227) 72 48 52
Email: alten.ong@caramail.com
- Niger:** Organisation Pour le travail des Enfants au Niger (OPTEN-YARA)
Adresse: BP 26 27 Niamey Niger
Tel: (227) 75 41 48
Email: opten@caramail.com
- Togo:** World Associations for Orphans (WAO)-Afrique (Coordinateur Sous-régional du Projet)
Adresse: BP 80 242, Lomé Togo
Tél: (228) 225 89 90
Email: wao.afrique@bibway.com

Carte de l'Afrique de l'Ouest et du Centre



Introduction

Anti-Slavery International est une des plus vieilles organisations des droits humains, créée en 1839 pour abolir l'esclavage dans les colonies britanniques. Son objectif institutionnel est de combattre l'esclavage sous toutes ses formes: traditionnel, contemporain y compris l'exploitation économique de la force de travail des enfants, le travail forcé pour paiement de dette et les pratiques similaires à l'esclavage.

Depuis 1990, Anti-Slavery International s'est préoccupée de la situation des enfants travailleurs domestiques dont les conditions de vie et de travail s'apparentent à la servitude. Elle a entrepris des activités de recherche dans différentes parties du monde pour une meilleure connaissance de l'exploitation des enfants en tant que travailleurs domestiques. En Afrique de l'Ouest, la première étude sur la situation des enfants domestiques a été initiée au Togo (1994) et la seconde en 1998 au Bénin sous l'intitulé "enfants placés". Dans ces deux pays, il a été révélé qu'une forte demande de main-d'œuvre infantile soutenait un trafic d'enfants des milieux ruraux vers les villes et entre différents pays de la sous-région notamment en Afrique centrale, pour les employer comme personnel domestique au détriment de leur éducation et dans des conditions inhumaines. Des recherches aussi bien au niveau national qu'inter-régional ont confirmé qu'il existait une relation évidente entre le trafic et le travail des enfants domestiques.

Le travail des enfants n'est pas un phénomène nouveau dans le monde. En Afrique, cette pratique traditionnelle et ancienne, très louable en son temps était fondée à l'origine sur la solidarité, pour assurer une éducation et initier les enfants à la vie professionnelle.

L'urbanisation rapide attire le monde rural constitué de familles nombreuses qui gèrent une démographie galopante en envoyant leurs enfants en villes ou dans les pays étrangers. L'exode saisonnier et temporaire devient définitif et organisé par des inconnus des communautés villageoises. La pauvreté des ménages, surtout en milieu rural contribue à désolidariser les familles en faveur d'une complicité de profit au détriment des enfants.

Une recherche menée par les ONG dans différents pays a découvert que plusieurs centaines de milliers d'enfants sont employés comme domestiques dans les pays d'Afrique de l'Ouest et que des milliers d'autres sont employés par des familles ouest-africaines résidant dans des pays d'Afrique Centrale.

Beaucoup de travailleurs domestiques sont des adolescents mais une proportion importante de milliers d'adolescents qui travaillent dans chacune des grandes villes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, sont des jeunes filles qui n'ont même pas atteint leur adolescence (des moins de 10 ans dans un nombre important de cas). En Afrique de l'Ouest, en comparaison avec ce qui se passe ailleurs dans le monde, l'âge de recrutement pour les enfants domestiques est particulièrement bas. Les enfants concernés quittent l'école avant d'avoir terminé leur éducation primaire ou alors ne reçoivent pas du tout une éducation scolaire. En général, dans les pays en développement on juge acceptable pour les adolescents d'être employés comme domestiques. Il est inacceptable conformément aux normes internationales que des enfants de moins de 14 ans soient employés à plein temps.

Beaucoup de cas ont été signalés concernant des enfants âgés de 5 ou 6 ans employés comme travailleurs domestiques, "logés et nourris" dans les familles.

Le travail domestique est considéré comme étant le plus grand secteur d'emploi facile pour les filles, autant pour toutes les filles de moins de 18 ans que les plus jeunes âgées de moins de 14 ans. Bien que les statistiques publiées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant le travail des enfants en général suggèrent que plus de garçons que de filles sont employés en Afrique de l'Ouest, aucun type de travail ne domine l'emploi des garçons à l'instar du travail domestique des filles. Par ailleurs, la nature "invisible" du travail domestique signifie que le nombre d'enfants concerné est certainement sous-estimé.

Le projet sous-régional a été initié par Anti-Slavery International en collaboration avec l'Organisation Non-Gouvernementale (ONG) WAO-Afrique, afin d'éradiquer les conditions inacceptables de travail des enfants employés domestiques, les pires formes de travail des enfants et mettre fin aux structures du trafic des enfants.

Le projet a bénéficié de l'assistance financière de DFID (Département de la Coopération Britannique pour le Développement International) et de Community Funds (National Lottery). Nous signalons que Anti-Slavery International avait déjà reçu une contribution financière de Community Funds pour réaliser la première étude sous-

régionale sur le trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon.¹

Les enfants dans les six pays couverts par le projet font l'objet d'une variété d'abus relatifs à la pauvreté de leurs pays et des communautés auxquelles ils appartiennent. L'émigration en provenance des communautés rurales, à la recherche du travail temporaire ou permanent est commune chez les adultes et les jeunes. Certains enfants quittent la maison et deviennent des enfants de rue. Beaucoup d'enfants, surtout les filles, sont envoyées hors de chez elles pour travailler comme domestiques, dans l'espoir qu'elles auront de nouvelles opportunités dans les villes ou dans les autres pays où elles sont immigrées. Bien qu'il soit conventionnel de considérer le service domestique comme une forme "saine" d'emploi pour les filles, il s'accompagne en réalité d'un grand nombre de risques et de dangers. De plus, les difficultés et les dangers rencontrés par les enfants domestiques conduisent beaucoup à fuir leurs employeurs et, dans l'impossibilité de rentrer chez eux, finissent par vivre dans la rue, survivant grâce à des activités telles que la prostitution ou en étant détenus par les autorités pour des crimes dont on les soupçonne.

Le projet a couvert six pays (Bénin, Burkina Faso, Gabon, Ghana, Niger et Togo) qui ont été identifiés lors des recherches nationales et sous-régionales comme constituant des lieux d'envoi, de passage et de destination des enfants victimes de trafic.

Pour refléter le point de vue des enfants travailleurs domestiques dans ce rapport une rencontre a été organisée à Lomé à leur intention en rassemblant ceux du Bénin et du Togo. Cette occasion a permis aux intéressés de s'exprimer sur leurs conditions de vie au travail et de proposer des solutions acceptables pour les enfants et les parents et auxquelles les employeurs devraient adhérer. Pendant la durée d'existence de dix huit (18) mois du projet, les activités ont été diversifiées selon le degré de connaissance du travail des enfants domestiques afin de permettre aux organisations non gouvernementales concernées d'être au même niveau de compréhension du problème.

¹ *Rapport final sur le Trafic des Enfants entre le Bénin et le Gabon* d'Alain François Adihou et Norbert Fanou-Ako, publié en avril 2000.

Résumé du rapport disponible sur le site Internet d'Anti-Slavery International. <http://www.antislavery.org/archive/other/trafficking-benin-synopsis.htm>

Chapitre 1

La mise en place du Projet Sous-Régional de Recherche

Le projet a officiellement commencé au mois de novembre 2000 par l'identification et la confirmation des organisations non gouvernementales partenaires du projet. Des contacts directs suivis de discussions ont été organisés par le superviseur (la Chargée de Programme Afrique et Droits Humains des Femmes et des Filles, Anti-Slavery International) et le coordinateur sous-régional du projet (le Directeur de WAO-Afrique) dans cinq pays: Bénin, Burkina Faso, Ghana, Niger et Togo. Le Gabon a été partiellement couvert par les activités du projet. Le projet a eu une durée de dix-huit mois.

I Les objectifs du projet

L'objectif du projet était de développer un programme de recherche sous-régional en collaboration avec des ONG nationales pour l'éradication du travail abusif et du recrutement transfrontalier des enfants comme travailleurs domestiques.

Ce projet avait donc pour objectif de développer la capacité des ONG à effectuer une recherche élaborée sur les thèmes concernés, le trafic et le travail des enfants domestiques et de collecter des informations afin d'identifier le genre d'action à entreprendre et de proposer des réponses adaptées.

II Les résultats attendus du projet

Suite aux études menées sur la situation des enfants travailleurs domestiques au Togo (1994) et au Bénin (1998), le projet sous-régional avait pour ambition de consolider les efforts déjà entrepris et définir des normes adéquates pour le traitement des enfants travailleurs domestiques. La résolution du phénomène du trafic des enfants requérait les activités suivantes:

- Des recherches complémentaires sur la collecte d'informations concernant le problème du travail des enfants;
- Le renforcement des capacités d'intervention (formation) des ONG des pays concernés pour combattre le travail abusif et le trafic des enfants travailleurs domestiques et pour promouvoir le respect de leurs droits humains;
- La proposition de normes acceptables pour le traitement des enfants travailleurs domestiques;
- L'établissement d'un réseau sous-régional des ONG.

III Les partenaires

Ce projet fut le fruit d'une étroite collaboration entre différents acteurs : Anti-Slavery International qui fut à l'origine du projet, WAO-Afrique coordinateur sous-régional et enfin cinq autres ONG agissant dans les autres pays de la mise en application du projet. Le projet est supervisé par Anti-Slavery International à partir de son siège à Londres. La chargée de projet d'Anti-Slavery a participé aux diverses activités organisées en Afrique de l'Ouest. La plupart des contacts avec les organisations en Afrique Centrale et de l'Ouest ont été coordonnés par WAO/Afrique, une ONG basée à Lomé, la capitale du Togo, qui collabore avec d'autres ONG dans bon nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest.

1. Choix et identification des partenaires du projet

Les éléments essentiels pris en considération pour le choix des partenaires étaient les suivants : l'approche thématique enfants travailleurs domestiques, la reconnaissance au niveau national de l'organisation non gouvernementale pour son intervention en matière de travail des enfants domestiques, sa capacité à mobiliser d'autres partenaires pour une campagne d'éducation du public et son habilité à établir des relations de travail avec les institutions étatiques et internationales dans la promotion des droits humains des enfants travailleurs domestiques. Les partenaires du projet ont été confirmés dans chacun des pays concernés par le projet:

- **Bénin: Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM);**
- **Burkina Faso: Groupe d'Action pour le Développement Endogène- Femmes rurales du Burkina (GRADE-FRB);**
- **Gabon: Association de Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant (ADDFE);**
- **Ghana: Social Network for Development (SONED);**
- **Niger: Association de Lutte contre le Travail des Enfants au Niger (ALTEN) et l'Organisation Pour le Travail des Enfants au Niger (OPTEN-YARA).**

Au Bénin, l'ONG concernée, Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM), a travaillé auparavant avec Anti-Slavery sur un projet financé par le National Lottery Charities Board (NLCB), relatif au trafic des enfants travailleurs domestiques entre le Bénin et le Gabon. Au Gabon, la principale ONG qui est l'Association de Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant (ADDFE), a été impliquée dans le même projet. Les ONG du Burkina et du Ghana ont une expérience de collaboration dans le passé avec WAO/Afrique dans le cadre de la Marche Mondiale contre le Travail des Enfants.

2. Ressources humaines du projet

Anti-Slavery International n'a pas de représentation dans les pays où elle intervient. Elle collabore surtout avec des partenaires militants des droits humains qui œuvrent pour la promotion des droits de l'Homme et la protection des droits de l'enfant en général et de ceux des enfants travailleurs domestiques en particulier.

Les deux responsables de la gestion du projet étaient la Chargée de Programme Afrique et Droits Humains des Femmes et des Filles, Anti-Slavery International et le coordinateur sous-régional du projet, le Directeur de WAO-Afrique.

Le choix de WAO/Afrique comme *point focal*, établie au Togo en 1985, et qui œuvre pour la promotion et la protection des droits de l'enfant est dû au fait qu'elle a acquis une expérience confirmée dans la collaboration avec des ONG de la sous-région à travers des séminaires et des ateliers de réflexion sur la problématique des enfants employés domestiques. Cette organisation est un partenaire de longue date d'Anti-Slavery International dans la lutte contre le travail des enfants employés domestiques et le trafic des enfants.

En temps que coordinateur sous-régional, elle devait établir une étroite collaboration avec les ONG partenaires du projet pour renforcer leur capacité à gérer et à coordonner les activités du projet et à promouvoir les droits des enfants travailleurs domestiques.

IV Gestion matérielle, financière et technique

La gestion du projet a été assurée conjointement par la Superviseur et le Coordinateur sous-régional.

1. Gestion matérielle

L'un des résultats attendus du projet était l'établissement d'un réseau. Afin que les partenaires du projet puissent communiquer (s'informer et échanger) de façon permanente, chaque partenaire a été doté dès le début du projet, d'un ordinateur pour permettre l'apprentissage et la maîtrise de techniques de communication par l'Internet et la recherche d'information concernant le travail et le trafic des enfants travailleurs domestiques.

2. Gestion financière

Les fonds nécessaires pour les différentes phases d'exécution du projet sont discutés d'un commun accord entre le Directeur financier d'Anti-Slavery International, la Chargée de Programme et le Coordinateur sous-régional. Ces fonds sont alors mis à disposition du Coordinateur qui assure le transfert dans le compte des partenaires. Un rapport financier rendant compte des activités effectuées est fourni conformément au plan d'action établi.

3. Gestion technique

Cette partie concerne tous les aspects d'organisation de l'étude menée sur les enfants travailleurs domestiques, des séminaires nationaux, la préparation des documents ou rapports et de réunions. Anti-Slavery International a assuré une assistance technique aux partenaires et au coordinateur sous-régional pour la conduite des études et l'organisation des séminaires nationaux et des rencontres sous-régionales.

4. Contribution des médias

Les médias ont joué un grand rôle dans la diffusion de l'information sur les thèmes enfants domestiques et trafic des enfants tant au niveau national que sous-régional. Ils ont participé aux différentes réunions concernant les activités du projet et spécialement à la campagne où la couverture médiatique était assurée soit par des interviews d'enfants, de responsables gouvernementaux, d'ONG et des associations, soit par des présentations de programmes spéciaux à la télévision ou à la radio.

Chapitre 2

Exécution du projet

La prise de conscience du problème de l'emploi abusif, de l'exploitation économique et le trafic enfants travailleurs domestiques est plus ou moins effective dans les différents pays. Des recherches complémentaires ont été menées pour une collecte initiale d'information concernant le travail et le trafic des enfants travailleurs domestiques. L'exécution du projet a inclus des activités de formation, des consultations et des rencontres avec des enfants et entre partenaires impliqués dans la promotion et la protection des droits humains des enfants travailleurs domestiques.

I Etudes complémentaires

De nombreux cas de trafic d'enfants à des fins d'exploitation commerciale sexuelle sont rapportées en Afrique de l'Ouest. Le nombre d'enfants à qui on aurait fait traverser clandestinement les frontières est encore plus élevé pour les autres formes de travail. Le recrutement pour le travail domestique paraît le cas le plus important. Toutefois, leur nombre n'était qu'estimé. Le travail des enfants comme domestiques dans des maisons privées les rend relativement *invisibles*. Des informations précises sur leur situation ne sont pas souvent disponibles. De surcroît, les organisations des pays d'expression française et anglaise n'étant pas en contact les unes avec les autres, on ne disposait que de peu d'information sur le trafic transfrontalier entre le Ghana et le Togo.

Les études sur la situation des enfants travailleurs domestiques du Bénin et du Togo, mentionnées précédemment, ont révélé l'existence d'un véritable trafic d'enfants pour l'emploi domestique à partir de ces deux pays vers le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Niger et en dehors de l'Afrique.

Dans le cadre du projet, des études complémentaires ont été menées dans trois pays, le Burkina Faso, le Ghana et le Niger, partenaires du projet, afin de localiser l'origine des enfants victimes du trafic et de constater s'ils ont été recrutés dans le pays ou dans une autre région conformément à ce qui a été annoncé dans les études précédentes. Le projet avait pour but de collecter des données de base sur les enfants travailleurs domestiques dans les capitales des pays concernés. Une telle initiative permettrait de localiser l'origine des enfants concernés et de constater s'ils ont été recrutés dans une région très éloignée.

Pour le Gabon, l'objectif de l'étude était de faire un constat de la situation en matière de traitement du problème de trafic d'enfants y compris les dispositifs législatifs confectionnés à cet effet.

1. Le Burkina Faso

Au Burkina Faso, l'étude a été menée dans deux villes: Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Le profil socio-démographique présente un pourcentage plus élevé de filles que de garçons travailleurs domestiques. La quasi-totalité des enfants ayant participé à l'étude, âgés de 10 à 18 ans, vivait en marge du système scolaire et la majorité était orphelin d'un parent ou des deux.

Les enfants impliqués dans le travail domestiques provenaient de toutes les régions du Burkina Faso vers les centres urbains. Il existe donc un mouvement interne évident des enfants à la recherche d'un emploi. Les autres étaient originaires du Mali. Il a toujours existé un déplacement saisonnier entre les villes frontalières du Mali et du Burkina Faso (Bobo Dioulasso). Le constat signalé dans l'étude est que le Burkina Faso est un pays récepteur d'enfants venant de régions environnantes et aussi un pays de transit où les enfants maliens séjournent avant de continuer vers les pays destinataires qui peuvent être le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Ghana.

2. Le Gabon

Le Gabon, étant reconnu comme un pays destinataire et utilisateur des enfants victimes de trafic, a fait l'objet d'une consultation avec les départements ministériels, les organisations non gouvernementales internationales et nationales pour s'informer des actions entreprises, de leur coordination et de la coopération entre les différents

intervenants impliqués dans la résolution du problème du trafic des enfants.

Contrairement aux autres pays où le recrutement des enfants comme personnel domestique se fait dans les milieux ruraux vers les centres urbains, au Gabon, les enfants travailleurs domestiques viennent des pays voisins. La disponibilité de cette main d'œuvre infantile n'existe pas au Gabon dès lors qu'il n'y existe pas de trafic interne d'enfants employés domestiques des milieux ruraux vers les centres urbains. La population résidante et les nationaux s'approvisionnent à partir des mêmes sources alimentées par le trafic de la main d'œuvre enfantine des pays environnants (Bénin, Togo). La demande est tellement forte que le phénomène du trafic des enfants persiste à travers des stratégies renouvelées.

L'impact des actions par les différents partenaires et acteurs est positif au niveau de la ville de Libreville qui devient maintenant un lieu de passage par les trafiquants qui desservent les villes secondaires comme Port-Gentil, Franceville et Lambaréné.

3. Le Ghana

Au Ghana, l'étude pour la collecte d'information a été conduite seulement dans la capitale Accra (Ghana). Comme au Burkina Faso, les filles employées domestiques sont plus nombreuses que les garçons (91% des enfants, objet de l'étude). Bien que l'étude du Ghana ait considéré la tranche d'âge des enfants employés domestiques de 15 à 17 ans, la majorité des enfants ont commencé dès l'âge de 10 ans et moins. 19% d'entre eux n'a jamais été à l'école. Un peu plus d'un tiers des enfants concernés vivent avec leurs parents et 27% vivent seulement avec leur mère ; environ 43 % des enfants viennent de la région Est du Ghana (Ashanti) et 19 % du Nord (Volta Region). La majorité de ces enfants ont émigré de ces régions pour Accra.

Le déplacement des enfants semble être limité à un trafic interne des régions rurales vers la capitale.

4. Le Niger

Au Niger, l'étude s'est déroulée dans la capitale Niamey et la ville de Maradi. Contrairement au Burkina Faso, le nombre des garçons employés domestiques prédomine celui des filles. Les enfants travailleurs domestiques sont beaucoup plus jeunes (10 à 15 ans) et 4% des enfants ayant participé à l'étude avait moins de 10 ans.

Le point commun au Burkina Faso et au Niger est que la majorité des enfants employés domestiques sont des orphelins.

Les enfants travailleurs domestiques au Niger englobent trois catégories:

- Les enfants domestiques saisonnier sont de nationalité nigérienne. Ils viennent en saison morte chercher du travail et retournent au village en saison pluvieuse pour cultiver;
- Les enfants domestiques temporaires sont des élèves qui pendant les vacances travaillent et retournent parfois à l'école à la rentrée scolaire;
- Les enfants domestiques permanents sont généralement des 'bonnes' venues du Bénin et du Togo.

II Normes acceptables pour le traitement des enfants travailleurs domestiques

La plupart des pays d'Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest ont adopté des lois et adhéré aux traités internationaux interdisant le travail des jeunes enfants. Bien que les législations nationales intègrent les aspects des conventions internationales concernant la protection et la promotion des droits de l'enfant, la problématique des enfants employés domestiques reste en marge. Bien que le phénomène de trafic des enfants soit reconnu comme une violation, les législations nationales restent insuffisantes pour réprimer la criminalité.

La pratique courante dans les pays partenaires du projet (et d'autres pays dans la même région) pour l'emploi des enfants en tant que travailleur domestique est basée sur ce qui est considéré comme socialement acceptable. Cette situation a évolué avec le temps, sans être jamais réglementée par une loi ou un texte en vigueur. Les pratiques actuelles sont basées en grande partie sur la manière que chaque société juge raisonnable de traiter les enfants. Cependant, des formes d'abus extrêmes sont certes dénoncées et condamnées par les médias et la

société, mais aucune attention n'est accordée à cette situation difficile de l'enfant travailleur domestique.

Les aspects du travail des enfants qui requièrent, de façon urgente, qu'un minimum de normes soient définies incluent un âge minimum pour le recrutement, le nombre d'heures de travail, le temps accordé aux loisirs et à l'éducation, la nature et le montant de leur rémunération et l'interdiction des châtiments corporels et d'autres formes de traitements avilissants. Une question essentielle est aussi de savoir comment les enfants peuvent rester en contact avec leurs parents ou les membres de leur famille une fois qu'ils quittent la maison pour aller travailler et qui s'occupera de leur bien-être et de leur intérêt lorsqu'ils seront en situation d'emploi.

Après les études sur l'examen des législations au Bénin et au Togo, des réunions ont été organisées au niveau national pour discuter les résultats des études. A l'échelle sous-régionale, les enfants ont été associés à un atelier de réflexion pour leur permettre de participer aux discussions relatives à la recherche de solutions à leur situation.

1. Rencontre des enfants travailleurs domestiques du Bénin et du Togo

Au Bénin et au Togo où des études préliminaires existent sur la situation des enfants travailleurs domestiques et de leur trafic aux niveaux national et sous-régional, l'activité du projet a consisté à produire un rapport sur les normes et conditions de traitement acceptables en faveur des enfants travailleurs domestiques. Le projet avait pour ambition de consolider les efforts déjà entrepris au Bénin et au Togo pour définir des normes adéquates pour le traitement des enfants travailleurs domestiques dans les cinq pays concernés.

Les études menées au Bénin et au Togo consistaient en une revue analytique des législations existantes afin d'identifier les aspects positifs pour le bien-être des enfants travailleurs. Les études ont inclus une rencontre avec les enfants en cours d'emploi ou anciens travailleurs domestiques pour recueillir leur avis concernant leur traitement et des enfants de leur catégorie pour des suggestions de leur part pour l'amélioration des conditions de travail en tenant compte de leur jeune âge et de leur éducation. Cette réunion qui a eu lieu à Lomé (Togo) en juillet 2001 a réuni des parents d'enfants, des employeurs, des responsables d'institutions internationales, gouvernementales et d'ONG et des enfants béninois employés domestiques.

La réunion a permis aux enfants de s'exprimer sur leur situation et aux participants de discuter de solutions possibles qui seraient le fruit d'une collaboration entre les différents partenaires.

2. Consultation sur les normes acceptables

Après la mise en commun des éléments de normes du Bénin et du Togo (réunion des enfants de Lomé), un atelier regroupant le Niger et le Burkina Faso a eu lieu à Niamey (Niger) en septembre 2002.

L'objectif de l'atelier était de mener une réflexion sur la question relative aux *normes* en matière de pires formes du travail des enfants en général et du travail des enfants employés domestiques en particulier à la lumière des discussions qui ont eu lieu au Bénin et au Togo sur l'aspect législatif du travail des enfants employés domestiques.

Les échanges au Niger ont souligné que le terme *normes* se réfère toujours à l'aspect technique de l'application des conventions et des législations alors que les ONG manifestaient surtout une volonté d'élaborer un guide pour leurs actions en privilégiant l'intérêt supérieur de l'enfant.

Il s'agissait dans le cadre des actions qui seront éventuellement engagées, de trouver des mécanismes qui permettent de mettre en confiance les employeurs et les amener avec le concours des autorités coutumières d'assurer, par exemple, des conditions de travail décentes aux enfants. Les participants ont suggéré d'autres termes tels que *guide* ou *référence* pour un traitement acceptable pour les enfants travailleurs domestiques.

III Renforcement des capacités des ONG partenaires

1. Formation des organisations non gouvernementales

Deux sessions de formation à la méthodologie de recherche ont été organisées en février 2001 à l'intention des organisations non gouvernementales. Les partenaires désignés au Burkina Faso, Ghana et Niger ont suivi une formation en matière de recherche dans le domaine des enfants travailleurs domestiques. Les deux sessions de

formation organisées au Burkina Faso et au Ghana ont réuni des groupes d'organisations non gouvernementales pour leur enseigner les techniques de recherche. Les deux partenaires du Niger sont venus suivre la formation au Burkina Faso. La consultante recrutée pour conduire l'étude dans les deux pays (Burkina Faso et Niger) a participé également à la formation pour être imprégnée de la méthodologie de recherche de Anti-Slavery International. Après la formation, les études ont commencé au Ghana, Burkina Faso et au Niger. La recherche a été conduite par la même Consultante pour les deux derniers pays. Celle du Ghana, a été confiée au département des études sociales à l'Université de Legon.

Au cours des sessions de formation sur la méthodologie de recherche et les techniques de campagne organisées au Burkina Faso et au Bénin, les partenaires et les coordinateurs nationaux du Programme BIT/IPEC et l'Association Burkinabe de Sauvegarde de l'Enfance ont apporté leur contribution au contenu de formation. Les sessions étaient bien conduites par les formateurs.

La formation aux techniques de campagne a ainsi marqué la fin de la deuxième phase du projet par la présentation des plans de campagne. La première était celle du développement des différentes études.

A Cotonou, Bénin, une session de formation sur les techniques de campagne s'est déroulée en mai 2002. L'un des principaux objectifs de cet atelier était de renforcer la capacité des ONG partenaires, engagés dans la lutte contre le trafic et le travail des enfants domestiques en matière de techniques de campagne. Cette formation, qui s'inscrit parfaitement dans le cadre logique du programme fait suite aux différentes études menées au Togo, Bénin, Niger et Burkina Faso.

Lors de cette formation, quatre types d'activités ont été exécutés: un échange d'information sur la situation des enfants travailleurs domestiques dans la sous-région et inter région (Afrique Central, de l'Ouest et du Nord), une initiation à un partenariat élargi au plan national, sous-régional et inter-régional, un module sur les techniques de sensibilisation, une session en technique de campagne et l'élaboration d'un plan ou d'un programme de campagne. Pour ce dernier point, chaque partenaire du projet devait préparer un résumé de l'étude entreprise dans leur pays respectif, en soulignant les éléments constitutifs de la campagne.

2. Campagne

Après la formation, les ONG partenaires devaient entreprendre une campagne de sensibilisation focalisées sur la problématique enfants employés domestiques et trafic des enfants. Le tableau ci-dessous résume le résultat global de la campagne. Les activités de campagne par pays sont en annexe.

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Média: Radio Télé Journaux Affiches Chansons	Diffusion, Composition de chansons. Large écho de la campagne de sensibilisation Multiplication et diffusion: études, CDE, C 138, C 182, CADBE, R 190.	Fortes sollicitations des: journalistes, chercheurs, étudi- ants. Emotion et pleurs de l'auditoire.	Très positif Affluence des visiteurs. ONG internationales sollicitent avis des ONG nationales partenaires du projet. Régularité débats sur questions d'enfants.	Coûts élevés des moyens de communication. Problème de réalisation d'album. Mise à disposition tardive des fonds.	
Réunions: Débat Consultation	Séance de sensibilisation Conférence-débats.	Initiation aux droits et devoirs de l'enfant. Assiduité des responsables préfectoraux.	Chefs traditionnels sensibilisés. Création d'alliance en cours. Mobilisation maximale des communautés.	Coûts élevés de mobilisation sociale. Difficultés réelles à arrêter les débats.	

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Gadgets: Tee-shirts Autres	Réalisation de: panneaux, auto-collants, T-shirts, montres, porte-clés, parapluie, ouvre-bouteille. Large sensibilisation.	Très forte demande	Très positif Ouverture des employeurs et parents.	Fort engouement du public entraînant une forte demande d'action. Non-traduction des messages en langues locales.	
Enquête: Questionnai-re	Responsables ONG, associations, enseignants initiés aux droits et devoirs des enfants. Test pratiqué sur enfants.	Intérêt croissant.	Implication des membres de RELUCOTEB et enseignants du primaire.	Coûts exorbitants de suivi. Difficultés des enfants à répondre convenablement au questionnaire.	
Contacts politiques	Implication Ministères: de la Famille, de l'enseignement de base et alpha, d'action sociale et solidarité nationale, du travail, emploi et jeunesse, de promotion de droits humains, de l'intérieur. Assemblée Nationale. Communautés religieuses. Large sensibilisation.	Intérêt marqué avec ouverture à la collaboration future.	Positif: Signature accord de coopération avec projet LUTRENA. Sollicité par une ambassade à présenter un projet pour financement. Participations active et financière à la campagne.	Conflits de compétence entre ministères en charge de l'enfance et du travail. Volonté réelle d'appropriation et donc de déviation des objectifs de la campagne. Rétention de l'information des structures ministérielles. Emploi du temps chargé des ministères.	Collaboration des Comités de lutte contre le trafic.
Autres activités au Burkina Faso		Invité à devenir membre du Comité Directeur National de pilotage du projet LUTRENA. Participation à l'atelier national d'harmonisation de la législation sur le trafic et le travail des enfants.	Mise en compétence des différents acteurs du niveau national: Législatif, Judiciaire, Exécutif, OI, Barreau, Mouvement droits de l'homme, ONG, Associations	Problème de leadership	

IV Mise en place de réseaux national et sous-régional d'ONG

Le traitement du problème des enfants travailleurs domestiques et le trafic des enfants requiert une approche multidisciplinaire en terme de connaissance de la situation, de développement des capacités d'intervention des ONG et de structures à mettre en place pour gérer et contrôler le déplacement illégal des enfants à travers et entre les pays. Le défi majeur du projet de recherche sous-régional était de trouver des solutions afin d'éviter que les enfants ne soient emmenés à l'étranger pour un emploi domestique et aider les victimes à se réinsérer dans les milieux familial, communautaire et national. La création des réseaux d'ONG bien informées dans les six pays permettrait de collaborer en faveur des enfants dans le besoin.

Dans chacun des pays concernés, des réseaux nationaux des ONG devaient donc être mis en place.

Dès lors, que ce trafic est transfrontalier, il apparaissait également nécessaire d'instaurer un réseau sous-régional basé sur l'échange et la coopération permettant une approche plus coordonnée entre les différentes ONG et de veiller à ce que l'action entreprise concernant les enfants domestiques soit pleinement conforme aux normes développées ailleurs dans la région.

La notion de travailler en réseau dans le domaine du trafic est relativement récente dans le contexte Ouest Africain. Ainsi, il était important d'accorder suffisamment de temps (sessions de formation, séminaires et ateliers) à la concertation et la réflexion entre ONG partenaires du projet et d'autres ONG intervenant dans le domaine de la protection et de la promotion des droits des enfants.

V Limites du projet

Bien que l'équipement nécessaire ait été fourni aux partenaires, la communication entre les partenaires, le coordinateur sous-régional et la Superviseur du projet en terme d'échange d'informations demeurait un problème dans l'harmonisation des activités.

La gestion du réseau, mis en place par le projet, s'avérait difficile compte tenu du fait que l'installation des réseaux nationaux était un apprentissage pour la plupart des ONG partenaires. L'identification de collaborateurs appropriés impliquait une connaissance de l'environnement associatif afin de susciter des contributions constructives et d'éviter des réactions malencontreuses.

Quelques retards ont été accusés dans l'exécution du projet par rapport à la planification initiale établie. Le coordinateur sous-régional, en plus du fonctionnement de son organisation, devait en tant que partenaire du projet, respecter d'autres engagements et assurer la coopération entre les ONG des pays concernés. Certainement, il aurait fallu une assistance de la part d'Anti-Slavery International au coordinateur sous-régional et de ce dernier aux partenaires nationaux pendant les études et l'organisation des campagnes.

Le Ghana a fait l'objet d'une action séparée bien qu'il ait bénéficié de la même approche à cause de la langue de travail qui est l'anglais. Par conséquent, l'intégration au groupe du réseau et la communication avec ses membres étaient rendues plus difficile. Néanmoins, le Ghana était présent à la dernière consultation de Lomé.

La campagne s'est déroulée de façon différente dans chaque pays, car les fonds n'ont pas été disponibles immédiatement après à la formation sur les techniques de campagne.

Chapitre 3

La consultation sous-régionale des ONG et des représentants de Gouvernements

Une consultation sous-régionale a été organisée en décembre 2002 avec les partenaires du projet et des représentants de Gouvernements, d'institutions internationales, d'ONG internationales et nationales et d'enfants travailleurs domestiques. Neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Gabon, Ghana, Guinée Conakry, Mali, Niger, Sénégal et Togo) étaient présents à la réunion pour apporter leurs expériences en matière d'assistance (traitement, réhabilitation et formation) et de collaboration entre différents partenaires impliqués dans la problématique trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le but de la rencontre était d'évaluer le travail déjà accompli et d'identifier des actions et des procédures à l'échelle sous-régionale pour garantir le respect des droits humains des enfants travailleurs domestiques.

Diverses organisations dans les pays concernés offrent différentes formes d'assistance aux enfants travailleurs et victimes de trafic. Selon les situations, les enfants doivent être retirés, une intervention de tierce personne ou d'une institution est nécessaire pour assistance aux enfants en danger ou alors les enfants ayant atteint un certain âge peuvent être encadrés pour permettre une meilleure insertion dans la communauté ou la société.

Dans chaque cas reconnu d'enfant travailleur domestique, il est nécessaire de définir des critères d'assistance de ces enfants. Toutefois, il s'agit d'un défi particulier que d'évaluer les moyens les plus appropriés pour aider les enfants dont les parents ont encouragé le départ. Il n'est donc pas recommandé de renvoyer ces enfants dans leur famille. C'est également une priorité de suggérer des conditions de réhabilitation pour les enfants maltraités au cours du trafic ou de leur travail.

Les participants ont discuté sur les aspects suivants qui semblent importants pour la résolution du problème de l'emploi des enfants comme personnel domestique et du trafic des enfants: la catégorisation des enfants en situation de travail domestique, la participation des enfants et des différents acteurs sociaux, la législation et les actions à entreprendre.

I La catégorisation des enfants

1. Les différentes catégories des enfants

Il existe trois catégories d'enfants qui sont victimes de maltraitance.

Le premier groupe est constitué d'enfants qui vivent dans leurs familles et subissent des maltraitances de la part de leurs parents (éducation sévère, parents divorcés, proches parents, familles monoparentales).

La deuxième catégorie regroupe les enfants placés dans des familles ayant un profil socioprofessionnel (commerçants, fonctionnaires, cadres salariés des sociétés publiques ou privées). Ces enfants sont généralement placés par un intermédiaire ou un proche parent inconnu des enfants.

La troisième catégorie est constituée d'enfants recrutés par une agence de placement ou par un recrutement direct (enfants/employeur).

Une catégorie d'enfants échappe à cette classification car ils sont hébergés chez des parents ou des tierces personnes pour raison d'accessibilité aux infrastructures scolaires. Ces enfants rentrent régulièrement en famille pendant les vacances scolaires. Tous les pays partenaires du projet sont plus concernés par les trois premières catégories. Quant au Gabon, les enfants victimes du trafic proviennent également de ces trois catégories.

Il faut cependant noter que la différenciation entre les catégories ci-dessus n'est pas facile du fait de la confusion qui pourrait exister entre un enfant vivant ou placé chez un parent ou alors victime de trafic de la campagne vers la ville ou d'un pays à un autre.

Les situations de pires formes de travail nécessitant le retrait des enfants sont définies par les risques/dangers (volume de travail, port de lourdes charges, environnement malsain/ prostitution / agression sexuelle, manipulation de produits toxiques) qu'encourent les enfants employés domestiques en accomplissant les tâches et selon les conditions de travail (âge en dessous de treize/quatorze ans, servitude, châtiments corporels, horaires de travail excessif, absence de repos, de prise charge médicale et de liberté, sous-alimentation/non-alimentation, logement indécent, insuffisance ou absence de rémunération). Ainsi, elles peuvent varier selon les milieux. L'atelier a défini les situations de pires formes de travail énumérées ci-dessous dont l'analyse doit conduire soit au retrait de l'enfant, soit à l'amélioration de ses conditions de travail.

2. Quelques exemples

Des exemples suivants ont été cités pour illustrer le retrait, l'assistance et la réhabilitation ou réinsertion sociale.

Cas de retrait

Une fillette, de cinq ans, non scolarisée, travaille dans une boulangerie de fabrication locale. Elle doit nettoyer les moules pour les mettre au four très tôt le matin et répète l'opération trois fois par jour selon la demande des clients. Cette enfant a été retirée et a passé quelques jours dans un centre de transit (Centre de l'Espérance WAO-Afrique) avant d'être remise à sa famille. Une autre fille âgée de six ans travaillait pour un groupe de femmes prostituées. Elle a été retirée de cet environnement malsain (cas cité par le Niger)

Cas d'assistance

Le Centre Emilie de Villeneuve de Libreville (Gabon), depuis sa création en octobre 2000, a hébergé 90 enfants, âgés de 6 à 17 ans, victimes de trafic et de maltraitance (battues, non-rémunérée, violence sexuelle) envoyées par les Ambassades ou sur instructions de la police. 84 ont été rapatriés (Bénin, Mali et Togo).

Cas de réhabilitation et de réinsertion sociale

Des enfants victimes du trafic dans les pays autres que les leur, sont soit rapatriés ou ont le choix de rester dans le pays d'accueil. Dans le premier cas, le gouvernement du Mali a procédé à l'identification des enfants maliens en Côte d'Ivoire et à leur rapatriement. La procédure de réinsertion se fait progressivement en collaboration avec des ONG nationales et internationales basées au Mali. Les enfants arrivent dans un centre de transit où ils sont encadrés et reçoivent une formation en attendant de retrouver leur famille. Au Gabon, l'Ambassade du Nigeria récupère les enfants victimes du trafic et les héberge temporairement dans un local de l'Ambassade en attendant de retrouver les tuteurs/tutrices ou les trafiquants de qui elle exige une compensation financière, un minimum vestimentaire et un billet d'avion.

Le rapatriement n'est pas la seule alternative. L'Ambassade prend en compte également le choix ou la décision de l'enfant qui a passé de longues années au Gabon, d'y rester ou de retourner au Nigeria. Pour celui qui décide de rester, l'Ambassade lui facilite son installation.

II Participation des enfants et des différents partenaires

En l'occurrence des pratiques courantes, au cours de l'exécution du projet, deux rencontres ont été organisées sous forme de réflexion et de consultation, pour refléter le point de vue des enfants employés domestiques et victimes de trafic, des parents et des employeurs, des ONG et des Etats.

Que peut-on faire pour l'éradication progressive du travail des enfants employés domestiques et les pires formes de travail des enfants? En juillet 2001, WAO-Afrique a organisé à Lomé (Togo) un atelier pour les enfants travailleurs domestiques du Togo et du Bénin à laquelle ont participé les représentants d'employeurs, de gouvernement, des institutions internationales, des ONG et des parents, pour tenter de répondre ensemble à la question et d'échanger leur différent point de vue. Une consultation nationale a eu lieu en novembre 2001 pour discuter des conclusions de la rencontre avec les enfants.

1. Point de vue des enfants sur leur situation

Les souhaits exprimés par les enfants portent surtout sur l'aspect âge. Ils proposent un minimum de quatorze à quinze ans qui est plus ou moins acceptable par tous les pays partenaires du projet, sauf dans le cas du Gabon où la législation fixe à seize ans l'âge minimum à l'emploi. Cette tranche d'âge fait l'unanimité car elle correspond à la fin de la scolarisation indiquée dans les législations nationales. Pour rompre l'isolement, les enfants demandent des visites plus fréquentes de leurs parents et des rencontres avec des enfants du même âge pour une socialisation. L'indication du volume du travail domestique dans le contrat et une formation leur permettraient de s'organiser pour mieux répondre aux exigences de l'employeur. Ils souhaiteraient un traitement humain qui tienne compte d'une alimentation décente, de la prise en charge des soins de santé, d'une rémunération correcte, d'un repos et d'une opportunité de suivre une formation en préparation de leur avenir. Enfin, ils réclament le respect de leur dignité et de leur croyance. Pour le déplacement d'un pays à un autre, les enfants aimeraient pouvoir s'exprimer sur la décision prise par les parents qui les cèdent aux trafiquants.

Les enfants désirent s'exprimer sur leur situation et participer à la recherche des solutions les concernant (cas du Togo et du Mali). Cependant, si l'expression des enfants fut un succès au cours des rencontres organisées, elle n'est pas facilement réalisable au sein des familles du fait de la pesanteur culturelle. Pourtant, il faudrait cultiver cette participation qui permettrait un dialogue constructif au sein de la famille, entre parents et enfants en terme de connaissance et de respect des droits et obligations des enfants.

"Je suis un enfant travailleur domestique. Je vous assure que c'est très dur comme travail. Il faut que cela change. Tous les enfants doivent aller à l'école et apprendre un métier." Enfant travailleur de quatorze ans.

2. Point de vue des parents

Les parents ignorant les conditions de vie et de travail de leurs enfants chez l'employeur, souhaiteraient rendre visite à leurs enfants plus fréquemment, afin de rompre l'isolement, connaître leur environnement de travail et avoir des informations régulières quant ils se trouvent à l'extérieur du pays. Ils auraient souhaité une rémunération régulière et suffisante du travail de leurs enfants. Les parents souhaiteraient avoir plus d'information sur les législations concernant le droit des enfants sous forme de causeries ou de sessions d'information à travers des associations des parents d'élèves ou des groupes communautaires. Ils souhaiteraient une assistance financière ou des mesures d'accompagnement visant à développer des activités socio-économiques au profit des membres de la famille.

3. Point de vue des employeurs

Les employeurs souhaiteraient avoir des enfants consciencieux et responsables pour les travaux qu'on leur confie. Ils marquent leurs accords pour le recrutement des enfants à l'âge proposé ci-dessus (13 - 15 ans). Ils exigent que les enfants restent pendant une période variant de deux à cinq ans pour leur permettre de leur offrir des formations appropriées (en cours d'emploi et pour le futur). Ils agréent de signer un contrat pour une meilleure compréhension mutuelle (salaire conséquent et régulier, prise en charge santé, alimentation, repos). Ils souhaiteraient être informés de leurs obligations par rapport aux droits des enfants qu'ils emploient.

4. Point de vue des ONG

Les ONG ont été interpellées pour leur contribution à organiser le secteur de l'emploi domestique des enfants. Ceci implique une action en collaboration avec les institutions gouvernementales concernées, pour l'élaboration d'un code national d'emploi d'enfants domestiques, incluant des normes minimales de traitement et à la mise en place d'un mécanisme fonctionnel de suivi de l'application du code.

Une collaboration très étroite est recommandée entre les agences de placements des enfants employés domestiques et les ONG pour qu'elles respectent les textes législatifs réglementaires en matière de protection des droits de l'enfant, en l'occurrence la considération des situations des pires formes de travail des enfants. Il a été recommandé aux ONG de faire le plaidoyer en faveur des enfants domestiques dans les principales langues des pays.

5. Point de vue des Etats

Les Etats ont été sollicités à exprimer une volonté politique ferme pour la lutte contre le travail précoce des enfants en général et concrétiser cette volonté politique en soutenant l'action des ONG impliquées dans la lutte contre le travail des enfants en général et le travail précoce des enfants domestiques en particulier. Ceci implique une collaboration pour l'élaboration d'un code national d'emploi d'enfants domestiques, incluant des normes minimales de traitement, et à la mise en place d'un mécanisme fonctionnel de suivi de l'application du code et d'appui aux familles pauvres en vue de la prévention de l'entrée précoce des enfants à l'emploi en général et à l'emploi domestique en particulier.

III La législation

Bon nombre de pays africains ont ratifié plusieurs conventions internationales et ont adopté des codes de travail et quelques textes réglementaires nationaux qui énoncent les droits inviolables de tout être humain, et prévoient des mesures susceptibles de protéger les enfants contre l'exploitation économique, sexuel et autres. Les principales conventions internationales ratifiées sont:

- La Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, de septembre 1956;
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant de 1990, qui mentionne à son article 15, l'âge, les heures, les conditions d'emploi et de protection de l'enfant contre toute forme d'exploitation. Son article 16 protège l'enfant contre l'abus et les mauvais traitements;
- La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant de novembre 1989 ratifiée par les six pays partenaires;
- Les Conventions fondamentales de l'OIT : la Convention 138 de 1973 qui fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi (15 ans) (seuls le Gabon et le Ghana ne l'ont pas ratifiée), et la Convention 182 de 1999 relative aux pires formes de travail des enfants ratifiée par les six pays partenaires.

Dispositions juridiques nationales contre le trafic et le travail des enfants.

Instruments juridiques	Pays concernés
Constitution	Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo
Code pénal	Bénin, Burkina Faso, Mali
Code de protection des personnes, de la famille et de l'enfant	Burkina Faso, Mali
Code de travail	Burkina Faso, Niger, Togo
Autres (décrets, ordonnances, arrêtés, etc.)	Bénin, Burkina Faso, Gabon, Ghana, Mali, Niger, Togo

Le tableau ci-dessus indique que tous les pays ont pris en compte le phénomène trafic dans leurs instruments juridiques (Constitution, Code Pénal, Code de Protection des Personnes, de la Famille et de l'Enfant, Code du Travail) et réglementaires (décret, ordonnances, arrêtés). Cependant malgré la ratification des conventions internationales (la Convention 182 sur les Pires Formes de Travail des Enfants a été ratifiée par les six pays partenaires, quant à la Convention 138 sur l'Age Minimum d'Emploi, seuls le Gabon et le Ghana ne l'ont toujours pas ratifiée). L'existence des textes nationaux sont des acquis fort louables, on constate malheureusement que leurs niveaux d'application demeurent faibles ou nuls. Les textes nationaux sont parfois inadaptés aux réalités actuelles des pays (exemple des enfants burkinabés qui ne peuvent pas visiter leurs parents en Côte d'Ivoire, conséquence un texte juridique qui défend le trafic des enfants au Burkina Faso).

Tous les pays ayant ratifié la convention 182 avaient l'obligation d'organiser une réunion tripartite nationale (gouvernement, employés, employeurs en tenant compte des points de vue des enfants victimes de pires formes

de travail, leurs familles et autres groupes intéressés) pour l'identification des pires formes de travail des enfants selon leur environnement social. Le Togo est le seul pays parmi les partenaires du projet à avoir suivi la procédure.

En septembre, une consultation a eu lieu à Niamey (Niger) en regroupant des représentants de gouvernement, des institutions internationales, des ONG pour discuter des 'normes' acceptables pour le traitement des enfants employés domestiques et victimes de trafic. Ci-dessous sont les résultats de ces rencontres.

En ce qui concerne les normes minimales de traitement, plusieurs ONG du Togo, du Bénin et du Niger, oeuvrant pour la lutte contre le travail et le trafic des enfants y ont réfléchi. Il est apparu qu'il n'y a pas de consensus sur la conception du terme 'normes'.

Le mot 'normes' est utilisé avec beaucoup de précaution car elle a une connotation de loi et de législation qui ne relève pas des compétences des organisations non gouvernementales.

Les éléments dont on a besoin pour un meilleur traitement des enfants sont:

- a) le recrutement et l'emploi des enfants employés domestiques, les meilleures conditions en termes d'assistance pratique qui doivent être apportées aux enfants victimes du trafic,
- b) la responsabilité des parents,
- c) l'attitude des employeurs et des membres des familles employeuses,
- d) l'action des ONG et l'implication des enfants dans la recherche de solutions pour leur bien-être.

L'atelier de décembre 2002 a pris en considération les résultats de la consultation de Niamey et a décidé. Afin d'éviter l'utilisation du terme 'norme', il fut décidé d'utiliser l'appellation 'code de conduite'. Ce code reprend différentes propositions mentionnées ci-dessous:

- Age minimum fixé en fonction de l'âge limite d'accès à l'éducation.
- Etablissement d'un contrat de travail entre l'enfant et son employeur en présence des parents ou du tuteur de l'enfant.
- Rémunération minimale fixée selon les réalités des pays (il est entendu que chaque pays fixera un montant minimum de rémunération).
- Précision des tâches de l'enfant.
- Volume horaire journalier inférieur à 8 heures maximum.
- Repos hebdomadaire d'une journée.
- Prise en charge en cas de maladie.
- Non-licenciement pour cause de maladie pour une période inférieure à trois mois.
- Congés maladie.
- Congé annuel.
- Respect de la personne.
- Absence de châtiments corporels.
- Absence d'abus sexuels.
- Faire preuve de justice et d'équité.
- Agir en toute circonstance en bon employeur et bon père de famille, respectant les droits des enfants.
- Permettre des visites aux parents et le contact avec d'autres enfants (rupture de l'isolement et bonne communication).
- Prendre les mêmes repas et au même moment.
- Eviter les privations de nourriture sous forme de punition.

IV Les actions à entreprendre

Plusieurs ONG partenaires appartenant aux différents réseaux créés durant la vie du projet pour lutter contre le trafic et le travail des enfants domestiques ont mené des actions préventives par:

- a) la mise en place des comités de vigilance;
- b) l'organisation ou la participation à des séminaires et/ou réunions de sensibilisation et d'informations;
- c) la participation à la journée de lutte contre le travail des enfants le 12 juin.

1. Actions des ONG en matière de réhabilitation des enfants travailleurs domestiques

Des actions concrètes allant du retrait des enfants à leur réinsertion dans les familles ou les établissements scolaires ou socioprofessionnels ont été menées par les ONG, tant dans les pays partenaires du projet que dans les pays participants. Des centres d'accueil ont été créés dans ces pays où transitent les enfants retirés avant leurs réinsertions. Durant la vie du projet, le nombre d'enfants réinsérés se présentent comme suit dans les différents pays: Bénin (enfants du bateau Etireno), Burkina Faso (33), Gabon (134), Guinée Conakry (65), Mali (541), Niger (170), et Togo (52). Les enfants qui ont un long séjour au centre d'accueil reçoivent une formation professionnelle en attendant leur rapatriement.

L'atelier a fait de nouvelles propositions pour améliorer les actions de réhabilitation des enfants retirés d'une situation de maltraitance. Pour chaque catégorie d'enfants, les types de réhabilitation et les stratégies de mise en œuvre ci-après ont été proposés.

Stratégies de réhabilitation proposées par l'atelier:

- Mise en place d'un mécanisme de dénonciation (écoute, téléphone).
- Plaidoyer, lobbying.
- Renforcement des capacités.
- Campagnes de sensibilisation médiatisées, témoignages.
- Prise en charge psychoaffective.
- Prise en charge socioéconomique.
- Appui aux communautés et aux enfants pour choix opérationnels.
- Renforcement du partenariat à tous les niveaux.
- Mise en place d'un cadre coercitif de protection spéciale.
- Réinsertion professionnelle et installation des enfants.
- Prise en charge médicale.

2. Partenariat Gouvernements/ONG.

Le partenariat Gouvernements/ONG s'est manifesté surtout dans le domaine de la lutte contre le trafic des enfants. Au Gabon, le rassemblement d'ONG COCTE a vu le jour pour appuyer l'action des autorités gabonaises et des Ambassades des pays d'origine des enfants en vue d'une lutte plus efficace contre cet *esclavage* des enfants. Le gouvernement gabonais a mis en place une commission inter-ministérielle et un Comité de suivi sur le trafic des enfants. Pour l'amélioration de la prise en charge des enfants victimes, le gouvernement en collaboration avec une ONG internationale italienne (ALISEI) a aménagé un centre de transit pour l'hébergement temporaire des enfants victimes de trafic et de maltraitance.

Au Mali, des ONG participent aux côtés du gouvernement à l'exécution du "Plan d'action national de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants". Il s'agit de Aide à l'enfance Canada, Mali - Enjeu (ONG malienne), Caritas - Mali, Save the Children Grande Bretagne, Save the Children USA, l'ONG Agro Action Allemande. Anti-Slavery International de Londres a apporté un appui technique à l'équipe du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille chargée de conduire la recherche sur la connaissance du phénomène du trafic transfrontalier des enfants en février 2000.

Au Togo, le Ministère de l'Intérieur (Préfectures, Chefs de cantons et de villages) était aux côtés des ONG et autres membres de la société civile et des communautés religieuses lors des formations en techniques de plaidoyer et sensibilisation.

V Recommandations pour l'après projet

Les perspectives futures dégagées par l'atelier concernant les différents partenaires et intervenants sont les suivantes:

1. Pour le partenariat Gouvernements/ONG

- Existence d'une politique nationale clairement définie et périodiquement adaptée avec la participation des ONG en matière du trafic et travail des enfants travailleurs domestiques.
- Existence d'un cadre de collaboration formel entre le gouvernement et les ONG.
- Renforcement de ce cadre dans les pays où il existe déjà.

2. Pour les législations nationales

- Ratification des instruments juridiques de protection de l'enfant (déjà fait dans la majorité des cas).
- Harmonisation des législations nationales avec les instruments internationaux ratifiés.
- Réglementation des structures d'assistance aux enfants.
- Prise en compte dans les législations nationales des questions liées au trafic et au travail des enfants (criminaliser le trafic des enfants).
- Réglementation du contrôle des mouvements des enfants à l'intérieur des pays.

3. Pour les législations sous-régionales

Il est recommandé de mettre en place des mécanismes de rapatriement et d'accueil des enfants victimes de trafic. L'Organisation Internationale de la Migration (OIM) a été citée comme une structure qui pourrait apporter une assistance financière au rapatriement des enfants (cas d'un enfant malien rapatrié du Gabon au Mali).

En mars 2002, les pays partenaires et participants au projet ont assisté à une rencontre régionale à Bamako (Mali) en vue de préparer l'harmonisation de leurs législations nationales dans le cadre des *Principes directeurs de Bamako pour l'harmonisation des législations nationales contre l'exploitation des enfants dans l'espace francophone et autres pays africains*.

Ces principes directeurs traitent:

- a) de la protection des enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle et/ou économique;
- b) de la protection des enfants contre toutes les formes de maltraitance et/ou de violence;
- c) de l'éducation des enfants qui fixe l'âge de la scolarisation obligatoire à quinze ans;
- d) du travail des enfants qui réitère les Conventions de l'OIT relatives à l'âge minimum à l'emploi et à l'interdiction des pires formes de travail des enfants. L'atelier encourage les Etats à concrétiser leurs efforts d'harmonisation.

4. Pour les pays partenaires et participants au projet

- Création des observatoires nationaux et sous-régionaux chargés des questions liées au phénomène du trafic et du travail des enfants.
- Création d'une structure d'accueil dans chaque pays.
- Mise en place d'un cadre de concertation périodique au niveau sous-régional en vue d'échanges d'expériences.
- Renforcement des acquis de la campagne de sensibilisation (appui des institutions / ONG internationales aux programmes qui s'inscrivent dans le prolongement de la campagne).
- Formalisation de la mise en place du réseau.
- Diffusion du manuel (Anti-Slavery International) et formation des acteurs engagés sur la thématique.
- Diffusion et distribution du code de conduite (adopté lors de la consultation sous-régionale de Lomé) pour toute personne ou institution engagée dans la promotion et la protection des droits des enfants travailleurs domestiques.

Conclusion: Les impacts du projet sur les ONG

1. Au niveau national

Les ONG partenaires du projet ont contribué à la connaissance de la situation des enfants employés et du phénomène du trafic des enfants (études et séminaires nationaux) avec la collaboration des médias. Certains journalistes comptent désormais intégrer ce thème dans des reportages réguliers, instaurant alors un partenariat permanent avec les ONG travaillant sur le sujet.

Elles ont établi ou amélioré leur partenariat avec les institutions étatiques, les organisations internationales et d'autres partenaires sur le terrain.

Elles ont créé des réseaux nationaux d'ONG travaillant sur la problématique des enfants employés domestiques et du trafic.

2. Au niveau sous-régional

La mise en place du réseau au niveau sous-régional a permis un échange d'information entre les ONG partenaires du projet, les responsables nationaux des institutions internationales et d'autres organisations engagées dans la promotion des droits humains des enfants.

Les représentants des pays invités à la rencontre sous-régionale (Guinée Conakry, Mali, Sénégal) ont sollicité à faire partie du réseau sous-régional.

Les partenaires du projet ont décidé de pérenniser le réseau en le nommant Groupe d'Action contre le Travail et le Trafic des Enfants/ Travailleurs Domestiques GATE/ TD;
Group of Action Against Child Trafficking/ Child Domestic Workers; GAAT/ CDW.

3. Au niveau International

Anti-Slavery International a renforcé sa collaboration avec les coordinateurs du Programme IPEC/ BIT dans les pays partenaires du projet.

Annexes

Annexe 1: Détail des résultats de campagne menée par pays

RESUME DES ACTIVITES DE CAMPAGNE

Campagne contre le travail des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest

Pays: BENIN

Objectif Global: Contribuer à une meilleure connaissance du phénomène des enfants travailleurs domestiques et du trafic des enfants au Bénin

Objectifs spécifiques:

OS1: Améliorer les conditions de travail et d'emploi des enfants

OS2: Prévenir le recrutement des enfants en vue de leur exploitation

Contexte:

L'étude du Bénin a révélé surtout dans les grandes villes l'existence d'une catégorie d'enfants travailleurs domestiques exploités pour laquelle il faut sensibiliser la population à leur sort.

Activités principales:

Organisation de séance d'animation et d'information sur les droits de l'enfant

Utilisation de média (télé, radio, presse écrite), de crieurs publics, de chansons, d'affiches.

Résultats obtenus:

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Média: Radio Télé Journaux Affiches Chansons	Diffusion Composition de chants de sensibilisation			Communication chère Problème de réalisation d'album	
Réunions: Débat Consultation	Séance de sensibilisation				
Gadgets: Tee-shirts Autres	Réalisation de panneaux				
Enquête: Question-naire					
Contacts politiques					
Autres					

RESUME DES ACTIVITES DE CAMPAGNE

Campagne contre le travail des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest

Pays: BURKINA FASO**But:** Améliorer la connaissance du travail des enfants et le trafic des enfants par l'opinion nationale burkinabé**Objectifs spécifiques:**

OS1: Conduite d'une campagne de sensibilisation à l'adresse des autorités, ONG et public cible

OS2: Asseoir cinq (05) comités régionaux de vigilance dans cinq (05) régions à risque

Contexte:

Le Burkina Faso, pays enclavé classé parmi les plus pauvres de la planète, concerné par le trafic et le travail des enfants. Les phénomènes y sont méconnus par la grande majorité. Législation existante avec quelques poches de vides juridiques. Toutes les conventions internationales ratifiées, non-application des textes en vigueur. Pays pourvoyeur, transitaire et destinataire.

Activités:

1. Mise en place d'une coordination nationale de campagne.
2. Rencontre des partenaires de la campagne.
3. Activité d'information et de sensibilisation.
4. Suivi-évaluation du projet.

Résultats obtenus:

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Média: Radio Télé Journaux Affiches Chansons	L'opinion burkinabé est mieux informée et il y a une prise de conscience nationale Amélioration des conditions de vie des enfants déjà victimes du trafic et des pires formes de travail Multiplication, diffusion étude, CDE, C138, C182, CADBE, R190.	Forte sollicitation pour action en faveur des victimes pour intervention immédiate de lutte contre les phénomènes. Journalistes nous proposent leurs services. Chercheurs et étudiants viennent nous consulter régulièrement sur recommandations de ministères.	Affluence de visiteurs Nos avis sollicités par ONG internationales (Family CARE International, DED, GTZ...) Appui logistique SP/PAN/Enfance.	Coûts élevés moyens de communication. Mise à disposition tardive des fonds de la campagne quand nous ne nous y attendions plus.	
Réunions: Débat Consulta-tion	Réunion des partenaires Conférence-débats	Initiation aux droits et devoirs de l'enfant	En voie de créer des alliances avec d'autres acteurs	Coûts élevés de mobilisation sociale	
Gadgets: Tee-shirts Autres	Amélioration des conditions de vie des enfants Auto-collants	Très forte demande	Ouverture employeurs et parents	Fort engouement du public entraînant une forte demande d'action	
Enquête: Questionnaire	Responsables ONG, Associations, enseignants initiés aux droits et devoirs des enfants.	Intérêt croissant	Implication des membres du RELUCOTEB et enseignants du primaire	Coûts exorbitants de suivi	

continued next page

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Contacts politiques	Ministères: Enseignement Base-Alpha, Action Sociale, Solidarité Nationale Travail, Emploi et Jeunesse, Promotion droits humains.	Intérêt marqué avec ouverture à la collaboration future.	Signature d'un accord de coopération avec le projet LUTRENA. Sollicité par l'Ambassade à présenter un projet pour financement.	Conflits de compétence entre Ministères en charge de l'enfance et du travail	
Autres		Invité à devenir membre du Comité National Directeur du Projet LUTRENA. Participation à l'atelier national de la législation sur le trafic et le travail des enfants.	Mise en compétence des différents acteurs du niveau national: Législatif, Judiciaire, Exécutif, Organisations, internationales/ BIT/ UNICEF Société civile/ syndicats, Barreau, Mouvement des droits de l'homme ONG Association.	Problème de leadership	

RESUME DES ACTIVITES DE CAMPAGNE

Campaigning against child domestic workers in West Africa

Country: GHANA

Purpose: Towards the reduction to the barest minimum the number of child domestic workers and its eventual eradication.

Specific objectives:

1. To sensitise and lobby stakeholders including policy makers to help fight the menace.
2. To sensitise opinion leaders, religious bodies, district assemblies, parents, chiefs, teachers associations and hometown based associations.
3. To sensitise masters/ mistresses on the need of the child domestic workers to have improved status like rights to education, health, recreation, etc.

Context:

There are parents whose financial position render them incapable of taking care of their children and subsequently welcome child domestic work. Urban conditions of work and child caring always create necessity for some persons to require the service of child domestic workers.

Activities:

1. Workshops and seminars.
2. Outreach programmes.
3. Interpersonal contacts / Round table meetings with government officials.
4. Media advocacy - both print and electronic.
5. Production of Information, Education and Communication (IEC) materials.
6. Folk stories telling and drama.
7. Festivals and durbars.

Résultats obtenus

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Média: Radio Télé Journaux Affiches Chansons	Fortnightly radio discussion to sensitise the public. Journalist are sensitised to write on campaign issues. Posters and fliers developed to send messages to the public.	Other radio stations picked up discussions. Discussions continue in various homes. Journalist generates interest to fight against the phenomenon.		High media costs.	
Réunions: Débat Consultation	Discussed and great awareness among stakeholders parents, employers of child domestic workers and hometown based associations.	Check activities of prospective traffickers.			
Gadgets: Tee-shirts Autres	Send messages to the employers, the children and parents of child domestics.				
Enquête: Question-naire					
Contacts politiques	Appointment with government officials including ministries to discuss the phenomenon.			Schedule of ministries very tight.	
Autres					

RESUME DES ACTIVITES DE CAMPAGNE

Campagne contre le travail des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest

Pays: NIGER

Objectif général:

Sensibiliser la population pour agir contre le travail des enfants domestiques.

Objectifs spécifiques:

OS1: Sensibiliser l'opinion publique sur les conditions de vie et de travail des enfants domestiques

OS2: Susciter l'adhésion de l'opinion publique aux actions d'appui aux enfants travailleurs domestiques

Activités:

1. Organiser des tam-tams populaires de sensibilisation
2. Organiser des concours à l'intention des femmes
3. Edition des affiches, confession des Tee-shirt et gadgets
4. Emission radio et télévision

Résultats obtenus

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Média: Radio Télé Journaux Affiches Chansons	Large écho de la campagne de sensibilisation sur la question.		Très positif.	Coût n'ayant pas permis l'utilisation de la télévision.	
Réunions: Débat Consultation	Large sensibilisation.		Chefs traditionnels sensibilisés.		
Gadgets: Tee-shirts Autres	Large sensibilisation.		Très positif.		
Enquête: Question-naire					
Contacts politiques	Large sensibilisation.		Positif.		
Autres					

RESUME DES ACTIVITES DE CAMPAGNE

Campagne contre le travail des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest

Pays: TOGO**Objectif général:**

Contribuer à l'éradication du trafic et du travail des enfants domestiques au Togo

Objectifs spécifiques :

1. Sensibiliser les populations des zones à forte prévalence de trafic et de travail des enfants domestiques.
2. Sensibiliser les décideurs politiques et leaders des communautés religieuses.
3. Mobiliser les mass média autour de la problématique du trafic et du travail des enfants domestiques.

Contexte:

Situation de pauvreté généralisée; le chômage croissant et persistant du pays.

Résultats obtenus:

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Média: Radio Télé Journaux Affiches Chansons	Programmes radio initiés avec radio Zéphyr et Nana FM. Articles de presse publiés dans Togo Presse et presses privées (ex: Crocodile) Chansons populaires confectionnées sur les thèmes de trafic et du travail domestique des enfants.	Initiatives personnelles des journalistes. Messages perçus par toutes les couches sociales y compris les enfants (émotion, pleurs).	Régularité débats sur questions d'enfants. Moyen de communication beaucoup apprécié de la masse notamment des enfants.	Coûts exorbitants des prestations.	
Réunions: Débat Consultation	Tenue des réunions de travail avec les partenaires et autres membres de l'alliance: Même compréhension des objectifs et stratégies de la campagne, implication de tous. Populations à risque ; les grandes agglomérations (4) et zones pourvoyeuses sensibilisées.	Assiduité des responsables préfectoraux. Intérêt manifeste de l'auditoire.	Mobilisation maximale des communautés. Questions et apports des communautés lors des débats.	Difficultés réelles à arrêter les débats.	
Gadgets: Tee-shirts Autres	1500 T-shirts fabriqués et distribués. 10000 gadgets (porte-clés, auto-collants, montres, ouvre-bouteille, parapluie) confectionnés et distribués aux populations.				
Enquête: Questionnaire	Un test du questionnaire a été pratiqué sur les enfants domestiques.			Difficultés pour les enfants à répondre convenablement au questionnaire.	

Moyens utilisés	Résultats attendus	Résultats inattendus	Succès	Difficultés	Autres
Contacts politiques	Contacts établis avec le Gouvernement (PM, Ministères: des Affaires sociales, du Travail, de l'Intérieur) l'Assemblée Nationale. Contact établi avec les leaders des communautés religieuses.	Intérêt manifeste des autorités politiques (prise en compte dans les discours et autres interventions publiques)	Participation active à la campagne. Participation financière au budget de la campagne.	Volonté réelle d'appropriation et donc de déviation des objectifs de départ (campagne). Rétenion de l'information des structures ministérielles.	
Autres					

Annexe 2: Liste des participants à l'atelier sous-régional du 9 au 11 décembre 2002 à Lomé - Togo

NOMS DES PARTICIPANTS	PAYS/STRUCTURE	ADRESSES
Mme Ouédraogo Bernadette	BURKINA FASO GRADE-FRB	01 BP 3656 Ouaga 01 Tel: +(226) 43 51 33 Email: gradefrb@yahoo.fr
Ali Gazagaza	NIGER OPTEN-YARA	BP 26 27 Niamey Niger Tel: +(227) 75 41 48 ou Cel: +(227) 97 44 06 Email: opten@caramail.com
Moussa Mahamadou	NIGER ALTEN	BP 12 979 Niamey Niger, Tel:/Fax: +(227) 72 48 52 ou Cel: +(227) 96 13 3 ou 92 89 78 Email: alten.ong@caramail ou mahamadoumoussa@hotmail.com
Ndir Oumi	SENEGAL Conseillère EJTD	ENDA Tiers Monde/ Montagne DAKAR, S/C Jeunesse Action, Tel: +(221) 826 26 35 ou +(221) 821 21 13
Maïga Abdourhamane	MALI Min. Promo. Femme, Enfant et Famille	BP 26 88 Tel: +(223) 228 74 42
Kanté Salia	MALI Save the Children/Aide à l'Enfance Canada	Tel: +(223) 221 07 79 Email: Savethechildren@africone.net.ml
Sossou Adodo Serge Essena	GUINEE ACEEF	BP 26 40 Tel: +(224) 13 40 12 99 Email: ongaceef@yahoo.fr, Conakry
Essongué Koula Christine	GABON Collectif des ONG Contre le trafic des enfants	COCTE, BP 28 63, Libreville Gabon Tel: +(241) 32 06 28 ou +(241) 03 99 87 Fax: 76 30 37 Email: chrisesson33@hotmail.com
Mariam Ouattara	GRANDE BRETAGNE Anti-Slavery International	Tel: +44 (0)207 501 8930 Fax: +44 (0)207 738 4110 Email: m.ouattara@antislavery.org ou mamou@ouattara.freemove.co.uk
FANOU AKO Eric	BENIN ESAM	08 BP 0049 Cotonou Tel: +(229)30 52 37 Email: esam@firstnet.bj
ANOCHI Albert	GHANA SONED	Social Network For Development Child Domestic Work Network PO Box 14 840 ACCRA-GHANA Tel: +(233) 24 62 47 22

NOMS DES PARTICIPANTS	PAYS/STRUCTURE	ADRESSES
Enyo GBEDEMAH	TOGO BICE	BP 12 808, TOGO Tel: +(228) 222 38 34 ou Cel: +(228)903 29 94 Email: enyog@hotmail.com
ABALO Essodina & LARE Kolani	TOGO BIT/IPEC	BIT/IPEC BP 14 548, TOGO Tel: +(228) 221 95 24 Email: ipectogo@cafe.tg
YOVO Sika	TOGO UNICEF	UNICEF TOGO Tel: +(228) 221 53 90 ou +(228)221 55 16 Email: dsyovo@unicef.org.
KPEGLO Delali	TOGO PLAN	BP 34 85 TOGO Tel: +(228) 226 78 36/ 79 37 Email: delalikpeglo@planinternational.org
HOTOWOSSI Kodjo Martin	TOGO CARE	CARE Togo BP 8719 Lomé Togo Tel: +(228)226 36 10 Email: caretogo@café.tg
Kokou DIABO & Livina AGWUNOBI	TOGO ANPPCAN	S/C Coordination Régionale , BP 80 242, Lomé TOGO Tel: +(228) 225 89 90 Email: wao.afrique@bibway.com
Cléophas MALLY, John KPODO & Mesmer AMEGADZIE	TOGO WAO-AFRIQUE	Coordination Régionale du Projet WAO-Afrique, BP 80 242, Lomé TOGO Tel: +(228) 225 89 90 Email: wao.afrique@bibway.com
KPEGLO Komi Dumenyo	CONSULTANT	BP 31 337 Lomé TOGO Tel: +(228) 250 68 60 ou Cel: +(228) 947 51 15
HEVI-DOGLAN Agbezuge	MINISTERE DU TRAVAIL Direction Générale du Travail et des Lois Sociales	BP 350 Lomé TOGO Tel +(228) 221 00 30

Anti-Slavery International is committed to eliminating all forms of slavery in the world today, including: debt bondage, forced labour, forced marriage, the worst forms of child labour, human trafficking and traditional slavery. We campaign for slavery's eradication, press governments to implement national and international laws against slavery and support local organisations' initiatives to release victims of slavery by exposing current cases. It is inconceivable that in the 21st century, slavery is allowed to exist. We will continue the fight against it until everyone is free.



Anti-Slavery International
Thomas Clarkson House, The Stableyard
Broomgrove Road, London SW9 9TL
Tel: +44(0)20 7501 8920 Fax: +44(0)20 7738 4110
e-mail: antislavery@antislavery.org
website: www.antislavery.org